

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 septembre 2021

- Ordre du Jour** :
- I - Construction des ateliers communaux : avenants
 - II - Convention pour l'expérimentation du compte financier unique
 - III - Achat licence IV
 - IV - Désignation du nom de la rue du futur lotissement rue des Ilôts
 - V - CdC Aunis Atlantique : groupement de commandes pour l'insertion sociale et professionnel
 - VI - CdC Aunis Atlantique : instauration du droit de préemption
 - VII - Questions diverses

L'an deux mil vingt-et-un, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Julien CANETTI ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît DIAPHORUS, Madame Maryline BÉRÉCHEL ayant donné pouvoir à Madame Valérie AMY-MOIE, Madame Tatiana DION ayant donné pouvoir à Monsieur Régis MICHAUD, Monsieur Ismaël CHABIRON ayant donné pouvoir à Madame Muriel GRZELAK.

Madame Muriel GRZELAK a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021

Le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 8 juillet 2021 qui est adopté à l'unanimité.

I – Construction des ateliers communaux : avenants

Madame le Maire signale que la Commune a demandé la réalisation d'une deuxième douche dans les ateliers communaux en raison de la mixité du personnel communal non prévue à l'origine du dossier. Par conséquent, ces travaux complémentaires ont entraîné un avenant modifiant le délai d'exécution avec toutes les entreprises prorogeant jusqu'au 17 novembre 2021.

Cette modification a également engendrée des coûts supplémentaires pour certains lots et il convient de valider les avenants au marché de travaux comme suit :

lot n° 2 « Gros œuvre » : SARL EMC

Plus-value de 800,00 € H.T. ce qui porte le montant du marché à 112 720,88 € H.T. après cet avenant n° 2.

lot n° 5 « Plâtrerie, menuiseries intérieures, faux plafond » : SAS F. DOUZILLE

Plus-value de 1 681,15 € H.T. ce qui porte le montant du marché à 21 206,10 € H.T. après cet avenant n° 2.

lot n° 6 « Carrelage, Faience » : G3 BATIMENT

Plus-value de 752,98 € H.T. ce qui porte le montant du marché à 11 573,63 € H.T. après cet avenant n° 2.

lot n° 7 « Peinture » : SARL Bernard VEQUAUD

Plus-value de 50,00 € H.T. ce qui porte le montant du marché à 3 624,91 € H.T. après cet avenant n° 2.

lot n° 9 « Electricité, Chauffage » : SYNERTEC

En plus de la transformation de la douche, il a été rajouté, à la demande de la mairie, l'installation d'une prise de courant et interrupteur dans l'atelier. De plus, il a été constaté que la poste « coffret de coupure extérieur » indiqué sur le devis n'avait pas été comptabilisé sur le devis du marché tout cela entraînant une plus-value de 950 € H.T. ce qui porte le montant du marché à 42 252,10 € H.T. après cet avenant n° 3.

lot n° 10 « Plomberie sanitaire, ventilation » : SAMSON CLIMATISATION

Plus-value de 1 017,56 € H.T. ce qui porte le montant du marché à 12 687,65 € H.T. après cet avenant n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les avenants tels que présentés ci-dessus.

Monsieur Régis MICHAUD signale que suite au retard dans la pose du transformateur, le transfert des ateliers ne pourra se faire qu'en janvier ou février. Toutefois, les essais de courant se feront avec la ligne provisoire mais avec une réserve qui sera inscrite au procès-verbal de réception.

II – Convention pour l'expérimentation du compte financier unique

Madame le Maire informe que le plan comptable va changer et qu'un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Monsieur le Comptable Public de Courçon a sollicité les communes du canton afin de se positionner pour cette expérimentation. Madame le Maire informe que la commune a accepté cette demande sachant que d'ici deux ans, le passage à la M57 et au compte financier unique sera obligatoire.

Toutefois, pour entériner cette décision, une convention doit être signée entre la commune et l'Etat afin de préciser les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du compte financier unique et de son suivi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- souhaite que la comptabilité passe à la M57 plan développé dès le 1^{er} janvier 2022.
- accepte les termes de la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique avec l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2022 et donne pouvoir à Madame le Maire pour la signer.

III – Achat licence IV

Madame le Maire signale qu'elle a été contactée par Monsieur et Madame GIROUIN qui souhaite vendre la licence IV qu'ils avaient acquis pour le bar rue Marie Louise Cardin et qui n'existe maintenant plus. La proposition faite par les propriétaires est de 17 500 €.

Madame le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de la place de la Libération et des projets de commerce qui pourraient y être implantés, cet achat pourrait être intéressant pour la commune.

Cependant, le prix annoncé est contesté par l'ensemble des conseillers municipaux au vu du marché actuel de ce genre de licence sur le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne pouvoir à l'unanimité à Monsieur Eric PAJOT pour négocier l'achat de licence IV au prix de base de 8 000 € auprès de Monsieur et Madame GIROUIN.

IV- Désignation du nom de la rue du futur lotissement rue des Ilôts

Madame le Maire signale que le projet de lotissement de la société SAGA CITY qui longe la rue des Ilôts progresse et que toutes les parcelles sont réservées. Afin de lancer les démarches de commercialisation et de viabilisation, la société SAGA CITY aimerait que la commune attribue le nom du lotissement. Monsieur Eric PAJOT suggère que ce même nom soit attribué par la suite à l'unique rue qui traversera ce lotissement. Une liste de noms est ainsi établie par les conseillers municipaux comme suit :

- Rue de la Michaudière
- Le Fief
- impasse du Raguenaud
- rue du Lorient
- rue des Marais
- rue des Cardères
- rue Charline Picon
- rue des Oiseaux migrants
- rue des Roseaux
- rue des Hérissons

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, que le lotissement sera dénommé « lotissement des Roseaux » et par la suite la rue centrale du même nom soit « rue des Roseaux ».

V- CdC Aunis Atlantique : groupement de commandes pour l'insertion sociale et professionnel

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'enjeu de la mutualisation des commandes pour l'ensemble des collectivités, Madame le Maire informe que la Communauté de Communes Aunis Atlantique propose le lancement du groupement de commandes relatif aux :

Services d'insertion sociale et professionnelle portant sur l'entretien d'espaces verts

Le groupement de commandes proposé a pour objectif de regrouper les besoins des communes du territoire de la CdC Aunis Atlantique souhaitant y adhérer. Il a pour effet d'optimiser l'offre des structures candidates.

Compte-tenu de l'objet spécifique du marché, de la complexité technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière, à l'échelle des 20 communes de la CdC Aunis Atlantique.

La CdC Aunis Atlantique finance 77 semaines annuelles de chantiers d'insertion sur l'ensemble des communes de son territoire. Un complément annuel de 16 semaines d'insertion sera réparti entre les communes qui en ont fait la demande. Elles en assureront la prise en charge financière.

Afin d'y adhérer, le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à signer la convention dédiée à ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes et lui donne tous pouvoirs pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à signer en conséquence tous les documents y référant.

VI- CdC Aunis Atlantique : instauration du droit de préemption

Madame le Maire informe que par délibération en date du 7 juillet dernier, le Conseil Communautaire a instauré le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones U et AU du Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H) de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Dans cette même délibération, le Conseil Communautaire a délégué aux 20 communes l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur tout le périmètre de la commune où le DPU a été institué selon le tableau ci-dessous :

Communes	Communauté de Communes Aunis Atlantique
U et ses secteurs Uh et Uj	UX et ses secteurs UXai – Uxaic – Uxc – Uxp - UXpp
UE – US - UT	1AUX et ses secteurs 1AUX – 1AUXc – 1AUXai – 1AUXb
1AU et son secteur 1AUh	
1 AUE – 1AUEH	
2AU	

Elle rappelle que le Conseil Municipal peut, sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales déléguer sa compétence au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

VII - Questions diverses

Madame Anne-Marie GARTNER REVEILLERE donne des informations sur la législation funéraire suite à une formation qu'elle a suivie avec Madame Lydie LEVECQ et Madame Maryline BÉRÉCHEL à TRIZAY organisée par l'Association des Maires 17. Il en découle que des travaux devront être engagés pour être en conformité à savoir :

- Fermeture du cimetière (Monsieur MICHAUD fera faire un devis pour un portail)
- Construction d'un caveau temporaire (coût estimé à 1 200 €)
- construction d'un ossuaire (coût estimé à 5 000 €)

Certaines tombes étant à l'état d'abandon, un recensement va être entrepris par la Commission « Cimetière » pour engager, par la suite, la reprise de certaines concessions. Cette opération est longue car plusieurs procès-verbaux doivent être établis sur une durée de 3 ans afin de constater que rien n'a changé. Le coût d'une reprise de concession est estimé à 900 €. Par conséquent, Monsieur Régis MICHAUD, qui a suivi la même formation lors de son mandat précédent, suggère que trois tombes soient inscrites par an dans cette procédure. Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE rappelle que la commune a l'obligation d'entretien de trois tombes (conditions par rapport à des donations).

Madame Aurélie GRANIER propose que chaque conseiller se prenne en photo habillé de rose et lui envoie afin de faire un montage et le publier sur les réseaux de la commune en soutien avec l'action « Octobre Rose ». Une action sera faite également à la salle des fêtes dimanche durant le marché.

Madame Aurélie GRANIER demande si les gens du voyage ont dédommagé la commune suite à leur passage. Madame le Maire informe qu'ils ont donné 300 € pour le budget du CCAS. Depuis leur départ, le propriétaire du champ essaie de joindre la mairie régulièrement car il n'a pas eu de dédommagement puisqu'il a refusé toutes les propositions des gens du voyage.

Madame Aurélie GRANIER demande si le contrôle effectué auprès du poissonnier par la gendarmerie maritime lors du marché était suite à une dénonciation ou le fait d'un hasard. Madame le Maire confirme qu'il s'agissait bien d'une dénonciation.

Monsieur Eric PAJOT demande si un marché de Noël aura bien lieu car il faudrait communiquer dès à présent. Monsieur Benoît DIAPHORUS répond qu'une réunion est programmée pour la semaine prochaine pour évoquer cette manifestation.

Madame Valérie AMY-MOIE informe que le Gré du Vent va sortir la semaine prochaine. Elle signale qu'une seule association a souhaité mettre un article. Monsieur Eric PAJOT regrette qu'il y ait trop d'informations d'organismes extérieurs de la commune. C'est avant tout un bulletin communal. Madame le Maire rappelle que chaque commission doit donner des éléments ou écrire un article pour justement étayer le bulletin.

Monsieur Eric PAJOT souhaite connaître le nombre d'abonnés aux réseaux sociaux de la commune. Monsieur Benoît DIAPHORUS lui répond 710 pour facebook et 328 pour Illiwap. Monsieur Eric PAJOT déplore ces chiffres et Monsieur Brice LIAIGRE suggère la mise en place de panneaux à l'entrée du village pour inciter les audoniens à s'abonner.

Madame Aurélie GRANIER informe que Madame Aurélie PACTON lance une nouvelle action. Après la confection des masques pour les enfants de l'école, elle collecte des tee-shirts dans le but de faire des bonnets de chimio.

Madame Aurélie GRANIER suggère que l'opération « boîte de chaussures de Noël » soit reconduite cette année.

Monsieur Benoît DIAPHORUS informe que la commission « Communication » travaille actuellement sur la création d'un livret d'accueil des nouveaux arrivants.

Madame Charlène ROUCHERAY informe qu'elle souhaite développer sur la commune l'action sur les boîtes de secours. Madame le Maire signale que cette action avait été lancée il y a quelques années par le Lions Club avec les boîtes dans les réfrigérateurs.

Monsieur Kévin LEFEVER donne son ressenti sur l'ambiance du marché : tendance à s'essouffler. Madame Carole BERGÉ répond que cette sensation est ressentie sur tous les marchés actuellement notamment à Aigrefeuille où elle exerce. Monsieur Eric PAJOT demande à la commission « Communication » qu'une publicité soit faite en appuyant sur le fait que chacun était content que les commerçants soient présents durant le Covid alors il ne faut pas les oublier aujourd'hui.

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS
30/09/2021

Monsieur Eric PAJOT demande, suite à la réunion sur l'aménagement de la place, qu'elle est la priorité des travaux : construction d'une nouvelle salle des fêtes ou l'aménagement de la place. En effet, les deux ne pourront pas se faire en même temps faute de budget donc un choix devra être fait. A réfléchir.

Madame Carole BERGÉ demande le suivi du dossier concernant l'agrandissement du préau à l'école primaire. Un complément de devis a été reçu ce matin.

Monsieur Régis MICHAUD donne un compte-rendu de l'avancement des travaux de construction des ateliers communaux.

Monsieur Régis MICHAUD informe qu'il a rendez-vous la semaine prochaine avec la société AG Clim pour l'installation de la pompe à chaleur à l'école. Les travaux seront réalisés durant la première semaine des vacances de la Toussaint.

Monsieur Régis MICHAUD signale qu'il a été informé par le SYRIMA que 50 ragondins et 15 rats musqués ont été prélevés sur le territoire de la commune durant la lutte organisée par leur soin durant l'été.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23 h 00.

Fait à Saint-Ouen d'Aunis, le 6 octobre 2021
Le Maire,

Valérie AMY-MOIE

V. AMY-MOIE

C. BERGÉ

T. CHÉRON

B. DIAPHORUS

A.M. GAERTNER REVEILLERE A. GRANIER

M. GRZELAK

F. HUBERT

K. LEFEVER

L. LEVECQ

B. LIAIGRE

R. MICHAUD

E. PAJOT

C. ROUCHERAY

J. THOMAS LETARTRE